

LEFF ARMOR COMMUNAUTE

Moulin de Blanchardeau - route de Blanchardeau
22290 LANVOLLON

COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 27 FÉVRIER 2018

Séance du 27 février de l'an 2018, les membres du Conseil communautaire légalement convoqués le 21 février 2018, se sont réunis sous la présidence de Monsieur Philippe Le Goux, Président. La séance est ouverte à 18h40.

Personnes présentes:

M. BARRET Daniel (18h46), M. BIENVENU Yves, M. BOISSIERE Olivier, M. BRIAND Jean-François, Mme COLLIN Noëlle, M. CONNAN Bernard, M. DELSOL Philippe, Mme DELUGIN Chantal, M. FOLLET Denis, M. GAUTIER Alain, M. GEFFROY Jean-Michel (18h46), Mme GEFFROY Sandrine, M. GOURDAIN Michel, M. GUILLERM Yves, M. GUILLOUX René, M. JOURDEN Jean-Yves, M. KERRIEN Yvonnick, Mme LANCASTER Christine, M. LE BIHAN Gilbert, Mme LE GARFF-TRUHAUD Francette, M. LE GOUX Philippe, Mme LE SAINT Florence (18h59), M. LE VAILLANT Jean-Paul, M. LE VERRÉ Jean-Baptiste, Mme L'HOSTELLIER Stéphanie, M. LOPIN Patrick, M. MANAC'H Denis, M. MARTIN Jean-Pierre, M. MORVAN François, M. NICOLAZIC Arsène, M. POMMERET Jean-Yves, Mme QUILIN Joëlle, Mme RONDOT Marie-Ange, M. ROUAULT Hervé (18h49), Mme TANGUY Béatrice, Mme VERITE Chantal.

Pouvoirs :

Mme DESCAMPS Roselyne à Mme COLLIN Noëlle, M. DORNEMIN Jean-Luc à M. GOURDAIN Michel, M. HEUZE Joël à M. DELSOL Philippe, M. LE GOUX Jean-Pierre à M. JOURDEN Jean-Yves, M. MORIN Didier à Mme LE GARFF-TRUHAUD Francette, Mme ROUTIER Gaëlle à M. LOPIN Patrick.

Suppléants:

M. COLAS Jean-Paul suppléant de Mme CORSON Laurence. M. GAUTIER Philippe suppléant de M. HERVIOU Alain.

Absents excusés:

M. COMPAIN Xavier. M. LE COQU Yves-Jean.

Absents :

M. GUEGAN Jean-Luc. Mme JOUAN Anne-Marie. M. JOURDEN Jean. M. LE CALVEZ Marcelin.

Madame Sandrine Geffroy est nommée secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, le Conseil communautaire peut délibérer.

En exercice: 50 Présents: 38 dont suppléants : 2 Votants: 44 dont pouvoirs : 6

Mrs. Daniel Barret, Jean-Michel Geffroy et Hervé Rouault participent à partir de la délibération N°18-25, Madame Florence Le Saint à partir de la délibération 18-28.

18-21 : Décisions statutaires : Ajout à l'ordre du jour

Monsieur le Président propose d'ajouter à l'ordre du jour le point suivant :

↳ Urbanisme, Habitat, Gens du voyage : Habitat :

Approbation du protocole cadre suite à l'appel à candidatures « Dynamisme des centres villes et bourgs ruraux » - Cycle opérationnel – Commune de Pommerit-le-Vicomte

Le Conseil communautaire, par un vote à main levée et à l'unanimité,

EMET un avis favorable.

18-22 : Décisions statutaires : Information relative aux décisions prises par le Bureau communautaire, par délégation du Conseil communautaire

Conformément à l'article L 5211-10 du CGCT, Monsieur le Président informe des décisions prises par le Bureau communautaire, par délégation du Conseil communautaire.

DÉCISIONS BUREAU DU 13 FÉVRIER 2018		VOTE DU BUREAU
DEC 2018-04	Eau et assainissement : Eau : convention de projet urbain partenarial	unanimité
DEC 2018-05	Eau et assainissement : lancement d'une consultation pour réaliser une étude des modes de gestion eau potable, assainissement collectif et eaux pluviales	24 pour et 1 contre
DEC 2018-06	Eau et assainissement : Assainissement collectif : attribution du marché d'études hydrauliques	unanimité
DEC 2018-07	Développement économique et emploi : vente de terrain Parc d'activités La Barricade II à Plerneuf	unanimité
DEC 2018-08	Développement sportif : renouvellement de la convention de mise à disposition du matériel nautique au SIVOM de <u>Bréhec</u>	unanimité
DEC 2018-09	Affaires financières : Admission en non-valeur régie de l'eau	unanimité
DEC 2018-10	Affaires financières : Admission en non-valeur budget REOM	unanimité
DEC 2018-11	Affaires financières : Admission en non-valeur budget principal	unanimité
DEC 2018-12	Ressources humaines : mise à disposition d'un agent à la commune de Plouha	unanimité

Le Conseil communautaire à l'unanimité,
PREND ACTE des décisions du Bureau du 13 février 2018.

18-23 : Décisions statutaires : Approbation du procès-verbal du 30 janvier 2018

Monsieur le Président soumet à l'approbation de l'assemblée le procès-verbal du Conseil communautaire du 30 janvier 2018.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par un vote à main levée et à l'unanimité, **ADOpte** le procès-verbal du Conseil communautaire du 30 janvier 2018.

18-24 : Décisions statutaires : Modification du règlement intérieur des instances

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par un vote à main levée et à l'unanimité, **ADOpte** le règlement intérieur de Leff Armor Communauté tel que modifié.

18-25 : Développement économique et emploi : attribution d'une subvention dans le cadre du dispositif Pass Commerce et Artisanat à la SARL PBM Construction

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par un vote à main levée et à l'unanimité, **DECIDE** d'attribuer une subvention dans le cadre du dispositif PASS Commerce et Artisanat à la SARL PBM Construction, représentée par M. Philippe Ben Mansour, dans la limite du montant total d'investissement déclaré à hauteur de 106 400 € HT, **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer toute pièce et à accomplir toute formalité nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

18-26 : Développement économique et emploi : attribution d'une subvention dans le cadre du dispositif Pass Commerce et Artisanat à la SARL CAUX LOC

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par un vote à main levée et à l'unanimité, **DECIDE** d'attribuer une subvention dans le cadre du dispositif PASS Commerce et Artisanat à la SARL CAUX LOC, représentée par M. Mathieu Blondel, dans la limite du montant total d'investissement déclaré à hauteur de 14 649.00 € HT,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer toute pièce et à accomplir toute formalité nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

18-27 : Urbanisme, Habitat, Gens du voyage : Habitat : Mise en place du PIG « précarité énergétique adaptation au vieillissement et au handicap

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par un vote à main levée et à l'unanimité, **DECIDE** de confier l'accompagnement des propriétaires à un prestataire pour les missions d'accueil, information et sensibilisation des propriétaires, d'accompagnement, conseils et préconisations, et d'assistance pour le montage des dossiers auprès des financeurs,

AUTORISE Monsieur le Président à lancer la consultation des prestataires, puis à signer et notifier le marché, ainsi que tout avenant éventuel,

AUTORISE Monsieur le Président à solliciter les subventions auprès des différents financeurs, **DECIDE** d'apporter une aide de 500 € par dossier financé par l'ANAH et l'Etat au titre du PIG.

18-28 : Urbanisme, Habitat, Gens du voyage : Habitat : Projet de 3 logements à Tressignaux propriété Brient

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par un vote à main levée et à l'unanimité, **APPROUVE** le projet de 3 logements dans la propriété Brient à Tressignaux tel que présenté, **VALIDE** le plan de financement prévisionnel ci-dessus détaillé,

AUTORISE Monsieur le Président à solliciter les subventions auprès des différents financeurs,

AUTORISE Monsieur le Président à lancer la consultation de maîtrise d'œuvre,

AUTORISE Monsieur le Président à signer et notifier le marché de maîtrise d'œuvre après avis de la CEO, ainsi que tout avenant éventuel.

18-29 : Urbanisme, Habitat, Gens du voyage : Habitat : Approbation du protocole cadre suite à l'appel à candidatures « Dynamisme des centres villes et bourgs ruraux » - Cycle opérationnel – Commune de Tressignaux

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par un vote à main levée et à l'unanimité, **APPROUVE** ledit protocole cadre entre les partenaires que sont l'État, la Région Bretagne, l'Établissement public foncier de Bretagne, la Caisse des Dépôts, la commune de Tressignaux et Leff Armor communauté,

AUTORISE Monsieur le Président à le signer ainsi que tout document nécessaire à son exécution,

AUTORISE Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

18-30 : Urbanisme, Habitat, Gens du voyage : Habitat : Approbation du protocole cadre suite à l'appel à candidatures « Dynamisme des centres villes et bourgs ruraux » - Cycle opérationnel – Commune de Pommerit-le-Vicomte

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par un vote à main levée et à l'unanimité, **APPROUVE** ledit protocole cadre entre les partenaires que sont l'État, la Région Bretagne, l'Établissement public foncier de Bretagne, la Caisse des Dépôts, la commune de Pommerit-Le-Vicomte et Leff Armor communauté,

AUTORISE Monsieur le Président à le signer ainsi que tout document nécessaire à son exécution,

AUTORISE Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

18-31 : Eau et assainissement : Assainissement collectif : extension réhabilitation de la station d'épuration de Le Faouët : validation de l'avant-projet, demande de financement et consultation pour travaux

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par un vote à main levée et à l'unanimité, **VALIDE** l'avant-projet d'extension/réhabilitation de la station d'épuration de Le Faouët comprenant les études, préparations, gestion des boues et travaux, estimé à 423 300 € HT, **AUTORISE** Monsieur le Président à solliciter les différents financeurs pour cette opération, **AUTORISE** Monsieur le Président à lancer la consultation des entreprises, puis à signer et notifier le marché après avis de la CEO, ainsi que tout avenant éventuel.

18-32 : Petite enfance, enfance, jeunesse : Petite enfance : consultation de maîtrise d'œuvre pour l'extension du multi-accueil à Plerneuf

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par un vote à main levée et à l'unanimité, **VALIDE** la procédure de choix de la maîtrise d'œuvre présentée ci-dessus, **DECIDE** de rémunérer les 2 candidats non retenus à hauteur de 2 000 € chacun, **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer et notifier le marché de maîtrise d'œuvre après avis de la CEO, ainsi que tout avenant éventuel.

18-33 : Affaires financières : Finances : débat d'orientation budgétaire

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, **ACTE** la tenue du débat d'orientation budgétaire pour l'année 2018.

18-34 : Ressources humaines : modification du tableau des effectifs : transformation d'un poste d'infirmier

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, par un vote à main levée et à l'unanimité des membres présents et représentés, **APPROUVE** la modification du tableau des effectifs telle qu'exposée ci-dessus, **DIT** que les crédits sont prévus au budget de Leff Armor communauté au chapitre 012.

18-35 : Développement culturel : tarification de l'exposition d'été au Petit Echo de la Mode et du spectacle Flashback

⇒ Exposition :

- Plein tarif : 5 €
- Tarif réduit : 2,5 € (étudiants, demandeurs d'emploi, carte cézam)
- Gratuit - de 12 ans
- Cnas et adhérents PEM : 4 €
- Tarif « tribu » à partir de 6 adultes : 4 €
- tarif groupes :
 - Chauffeurs et accompagnateurs gratuits
 - 1 entrée gratuite à partir de 10 entrées payantes-plein tarif, puis 1 entrée gratuite par tranche de 5 entrées payantes-plein tarif

⇒ Spectacle :

- Plein tarif : 20 €
- Tarif réduit (étudiants, demandeurs d'emploi, carte cézam) : 12 €
- Gratuit – de 12 ans
- Cnas : 19 €
- Tarif Adhérent : 15€

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, par un vote à main levée et à l'unanimité des membres présents et représentés, **APPROUVE** la tarification de l'exposition d'été au Petit Echo de la Mode « Mes années 60 »

par Jean-Marie Périer, et du spectacle Flashback, telle que détaillée ci-dessus.

18-36 : Questions diverses : Conseil de développement : validation de la charte et frais de mission

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, par un vote à main levée et à l'unanimité des membres présents et représentés,

VALIDE la charte du Conseil de développement de Leff Armor communauté telle que jointe en annexe,

AUTORISE le remboursement des frais de mission hors territoire pour des représentants du Conseil de développement, sur demande préalable et sur présentation de justificatifs, dans la limite des frais réellement engagés et des plafonds réglementaires.

18-37 : Questions diverses : Commémoration du Centenaire de l'Armistice 1918

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, par un vote à main levée et à l'unanimité des membres présents et représentés,

RECONNAÎT l'intérêt communautaire de la Commémoration du Centenaire de l'Armistice 1918, et **DECIDE** d'en assurer le portage,

AUTORISE Monsieur le Président à solliciter les différents financeurs pour ce projet.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

Pour copie conforme,

Le Président,
Philippe Le Goux